

## Le quiproquo

Le risque, dans la situation actuelle, est que le quiproquo évolue en impasse. Parce qu'à la vérité, il n'y a pas de crise politique en Algérie. Il y avait une situation critique où l'Etat a été détourné par un réseau de familles prédatrices, une situation grosse d'une impasse à potentiel explosif. Mais le peuple, dans une étrange unanimité et étonnante clairvoyance, a pris le parti de conjurer le chaos et de contraindre le pouvoir à une rupture de sauvegarde.

Pour réussir une telle gageure, il fallait que le mouvement populaire libérateur réunisse deux conditions : la masse dans la mobilisation et la non-violence dans l'action. Ce qu'il fit d'instinct.

De ce soulèvement, national dans son ampleur et pacifique dans son expression, est né un pouvoir de fait. Celui-ci a proclamé son engagement à accompagner le peuple dans sa revendication pour le changement. Et c'est cet engagement pour "l'accompagnement" qui a fait sa légitimité de pouvoir de transition.

D'abord concentrées sur l'annulation du "cinquième mandat", vécu comme une offense au statut de nation de l'Algérie, ces revendications ont vite porté sur l'abrogation du système politique qui a rendu possible une telle injure et qui a permis à un régime mafieux de sévir dans la durée. Les exigences populaires étaient, à ce stade, tellement explicites qu'on a pu les résumer, des deux côtés du peuple pacifiquement insurgé et du pouvoir de fait, en trois articles de la Constitution en vigueur, les articles 102, 7 et 8.

Les choses ne se sont cependant pas déroulées selon cette "feuille de route". Prenant argument du nécessaire encadrement constitutionnel du changement, le pouvoir a décrété l'élection présidentielle qui devait conclure l'intérim constitutionnel valait la mise en œuvre des articles 102, 7 et 8 en question. En en faisant une question doctrinaire, le pouvoir veut rendre son choix indiscutable.

Sa thèse est qu'il œuvre à la rupture revendiquée à travers deux vecteurs : la neutralisation de "la bande" responsable du détournement mafieux des institutions par une campagne judiciaire anti-corruption, d'une part, et l'avènement d'un président enfin légitime parce qu'élu dans la transparence, d'autre part.

Ici commence le quiproquo. D'abord, la nécessité, pour les pilliers de la richesse nationale, de rendre des comptes ne peut pas constituer un élément de feuille de route politique ; c'est un impératif national, patriotique. Ensuite, si un peuple exprime une exigence de révolution systémique, de passer d'un système de tutelle et qu'il souhaite conduire par lui-même, pourquoi le lui refuser tout en soutenant qu'il est source de tout pouvoir ? La "transition de rupture" est jugée plus "aventureuse" qu'une élection présidentielle "organisée" par une instance indépendante sous l'égide du régime ? Mais après cinquante-sept ans de gabegie autoritaire, comment ose-t-on lui proposer de continuer à vivre sous protectorat politique ?

Le quiproquo vient de ce qu'on a affaire au peuple et on le traite comme un parti. Il est délesté de son attribut de souveraineté. A moins que l'on considère que le "hirak" a vécu.

Or, à ce qu'on observe, ce n'est pas le cas. Et c'est là que le quiproquo peut mener à l'impasse, puis à la crise.

**M. H.**  
**musthammouche@yahoo.fr**